



Métamorphose

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts :

« Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »

Rapport-préavis N° 2020 / 36

Lausanne, le 17 septembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par ce rapport-préavis, la Municipalité affirme son engagement en faveur d'un urbanisme à visage humain, proche des habitant-e-s, qui améliore leur cadre de vie au quotidien en coopération étroite avec eux. Elle rappelle les nombreuses actions entreprises en faveur d'une large participation des habitant-e-s dans le sillage de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (démarches participatives en lien avec la Maison de quartier et le parc du Loup¹, co-construction de la première étape du parc, permanence hebdomadaire à la belle saison au parc, ouverture de la maison du projet, préparation du forum participatif qui évoluera en un forum de quartier doté d'un budget propre) ainsi que les orientations en matière de politique des quartiers qui vont pleinement dans le sens du postulat.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Valéry Beaud et consorts intitulé « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup », déposé le 16 juin 2015, et renvoyé pour étude et rapport à la Municipalité, le 26 avril 2016. Le postulat demande que soit étudiée l'opportunité de mettre en place un projet pilote de gouvernance participative pour le futur écoquartier des Plaines-du-Loup et les quartiers voisins, en collaboration avec les acteurs existants. Au-delà des aspects exemplaires au niveau écologique et énergétique déjà défendus par le projet d'écoquartier, le postulat plaide en faveur d'une exemplarité en matière de gouvernance participative au travers notamment de la création d'une permanence de quartier et de la mise en place d'un forum de quartier.

La réponse municipale s'inscrit dans le prolongement du rapport-préavis N° 2018/12 du 22 mars 2018 « Politique des quartiers : première étape – réponse aux trois postulats, N. Litzistorf et consorts, M. P.-A. Hildbrand et consorts et F. Moscheni et consorts – « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » – « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » – « Plus de démocratie avec le budget participatif ».

3. Rappel du programme de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et de l'engagement en faveur de la participation

L'écoquartier des Plaines-du-Loup accueillera, entre mi 2022 et 2030, environ 8'000 nouveaux habitant-e-s et 3'000 emplois, sur une surface de 30 hectares, comprenant environ un tiers de logements subventionnés, un tiers de logements libres à loyer régulé et un tiers de marché libre ou PPE à travers un panel mixte d'investisseurs institutionnels, publics, privés et coopératifs.

Par ailleurs, le nouveau quartier comprendra tous les équipements publics nécessaires à satisfaire une bonne qualité de vie (écoles, garderies, unités d'accueil pour enfants, Maison de quartier, espaces publics, installations sportives de proximité, cheminements de mobilité douce, futur m3, commerces).

Comme annoncé dans le programme de législature 2016-2021, l'écoquartier des Plaines-du-Loup se veut un laboratoire de gouvernance participative, dans la phase de développement de projet comme

¹ Le parc du Loup est le nom du parc du premier secteur des Plaines-du-Loup inauguré en juin 2018.



dans la future vie de quartier, et aussi bien pour les riverains actuels et pour les habitants à venir. Depuis le dépôt du postulat, plusieurs étapes concrètes en matière de participation ont été franchies (démarches participatives liées à la future Maison de quartier, puis au parc du Loup, chantiers participatifs de certains aménagements du parc du Loup, installation de potagers au parc du Loup, inauguration de la maison du projet). Ainsi, la dimension participative au sein de l'écoquartier des Plaines-du-Loup a pris place avec les premières étapes de réalisation du quartier, se poursuit et continuera avec l'arrivée des nouveaux habitant.e.s.

4. Début de la participation des usagers dans le projet (2007-2016)

En 2007, le projet Métamorphose voyait le jour grâce à l'adoption du rapport-préavis N° 2007/19² définissant ses ambitions et plus particulièrement celles de l'écoquartier. L'implication de la population est dès le début perçue comme étant centrale³.

En 2008, la démarche participative OLA! (Oui Lausanne Avance!) est lancée. Sept ateliers participatifs sont menés pour recueillir les avis et aspirations des habitant.e.s et associations pour la métamorphose de Lausanne. Sur cette base, le catalogue des 1001 idées est valorisé dans le concours d'urbanisme. Le projet « ZIP », lauréat du concours, a recueilli parmi les meilleures évaluations en matière de prise en compte des idées formulées par les habitant.e.s.

En 2011, plusieurs journées de réflexion sont organisées avec les riverains, futurs habitants et investisseurs intéressés afin d'élaborer le plan directeur localisé des Plaines-du-Loup.

En 2013, le plan directeur localisé fait également l'objet d'une consultation publique de grande ampleur (campagne de communication, exposition, visites guidées du site, tables rondes sur les thèmes de la mobilité et du logement, cafés-contacts, etc.). Au total, plus de 1'000 personnes ont visité l'exposition et environ 350 ont participé aux visites guidées et tables rondes, marquant un intérêt appuyé pour le projet.

En 2014, la démarche : « Métamorphoz' et vous ! » visait à définir la programmation de l'écoquartier. Trois jours d'ateliers participatifs ont permis de répondre en partie à la question « *Que faut-il dans le quartier pour qu'il y fasse bon vivre ?* ». Les réponses apportées vont dans le sens de bénéficier d'espaces conviviaux directement appropriables, comme par exemple des jardins potagers, d'organiser des événements pour favoriser les échanges avec les habitants actuels et futurs durant les chantiers et de construire dans la mesure du possible une partie de l'espace public avant les bâtiments.

La Municipalité tire un bilan positif de ces démarches qui ont contribué à favoriser le dialogue, orienter plus précisément le projet d'écoquartier, augmenter son niveau d'acceptabilité et obtenir autant que possible une vision partagée et fédératrice. Ces premières étapes ont également contribué à faire émerger l'Association écoquartier, dont l'apport a été précieux à Lausanne, tout en ambitionnant plus globalement de promouvoir les écoquartiers, l'urbanisme participatif et l'habitat coopératif en Suisse. Il est important de souligner que, de manière générale, une montée en compétences marquée de tous les acteurs impliqués est constatée en matière de participation.

² Rapport-préavis N° 2007/19 « Projet Métamorphose – Préavis d'intention et rapport-préavis – Réponses aux motions de Mme Isabelle Truan, MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat – Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charle-Denis Perrin, Giampiero Trezzini – Demandes de crédits ».

³ Extrait du rapport-préavis N° 2007/19 : « (...) la condition sine qua non (d'un écoquartier) est avant tout d'associer la population au projet dès les premiers coups de crayon. (...) L'implication de la population est donc primordiale et pourra se poursuivre au fur et à mesure de son avancement. (...) Il est essentiel de favoriser le processus de concertation avec les habitants, notamment ceux qui vivent ou souhaitent vivre dans ce périmètre d'aménagement. Afin de faciliter et de légitimer la prise de décision des pouvoirs publics, la Municipalité propose de recourir à une procédure de démocratie participative, en soumettant au débat public les grandes orientations relatives à la réalisation d'un écoquartier sur le périmètre de la zone nord du projet Métamorphose. (...) En élaborant une stratégie de participation, ce processus s'accompagnera d'un enrichissement du projet tout en favorisant, à long terme et par un principe de co-responsabilité, l'appropriation du projet et du quartier écologique par les habitants ».



5. De la vision participative à la vie de quartier (2016-2023)

5.1 *La démarche participative de la future Maison de quartier (2016-2023)*

Pour favoriser la qualité de vie des habitants ainsi que les liens sociaux au sein du futur quartier des Plaines-du-Loup la Municipalité a souhaité, dès la genèse du projet, doter ce nouveau secteur de Ville d'une Maison de quartier, à l'instar de celles qui existent ailleurs en ville de Lausanne.

Afin de réaliser un projet qui réponde au mieux aux souhaits de ses utilisateurs, son élaboration a fait l'objet d'une démarche participative lancée en 2016 et pilotée par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers avec le soutien de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Celle-ci a permis de définir son programme en vue d'un concours d'architecture (en l'occurrence dans ce cas de mandats d'étude parallèles). Environ 80 participants et plusieurs associations, notamment l'association du quartier de la Blécherette, l'association Ecoquartier et la Plateforme d'échange des coopératives d'habitants pour les écoquartiers (PECHE), y ont pris part. En parallèle, des enfants, des adolescents et des parents, ont été consultés.

Selon le résultat de la démarche, le programme de la Maison de quartier comprendra notamment une salle de spectacle de 200 places, une cafétéria et cuisine, des ateliers pour diverses activités, des espaces permettant d'accueillir une bibliothèque, des bureaux pour les animateurs et bien évidemment tous les espaces fonctionnels nécessaires. Les participants souhaitent une maison ouverte, conviviale et accessible à toutes et tous, ayant autant pour but l'apprentissage, le « faire ensemble » que le développement de la mixité sociale et générationnelle, s'inspirant ainsi beaucoup de l'expérience positive de la Maison de quartier du Désert.

Tout comme le rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape (...) » le mentionne, il s'agit de réaliser un véritable espace citoyen comprenant une offre plurielle d'espaces à vocation socioculturelle dans le quartier plutôt qu'une concentration dans un seul lieu ainsi que des synergies avec d'autres locaux. Finalement, les participants ont fait connaître leur intérêt à s'impliquer dans les travaux et la gestion de la future Maison de quartier et/ou de ses environs.

Le Collectif des Plaines-du-Loup (composé d'usagers futurs et actuels) a vu le jour en avril 2016 alors que l'Association de quartier de la Blécherette (composée d'habitants riverains des Plaines-du-Loup) s'est constituée en décembre 2016. Toutes les deux ont largement contribué au succès de la démarche, notamment en préparant les ateliers participatifs et en alimentant le programme d'architecture de la future Maison de quartier.

En accord avec les participants de la démarche participative, la Municipalité a retardé le projet de Maison de quartier ainsi que la démolition de la maison du gendarme afin de prendre le temps d'affiner et de co-développer le projet. Dans ce cadre, la maison du gendarme a été maintenue et est actuellement habitée par les membres du Collectif Lagrange qui y déploient des activités (atelier vélo, ruches, fabrication de savons et cosmétiques avec des plantes du jardin, four à pain, etc.), en coordination avec la FASL et l'Association de quartier de la Blécherette. Il s'agit ici d'un premier test en vue de la future animation de l'écoquartier.

Le mode de gestion de la Maison de quartier ainsi que celui des surfaces de culture potagère du quartier n'ont pas encore été décidés.

Le premier forum participatif des Plaines-du-Loup se tient en septembre 2020. Une délégation de la Municipalité présentera des informations générales sur les travaux commençant, le planning prévisionnel de réalisation et le programme de la Maison de quartier issu de la précédente phase participative. Les questions relatives au développement de la vie dans les espaces publics et celles en lien avec la future Maison de quartier seront débattues. La suite de la démarche se poursuivra par le lancement d'un concours d'architecture sous la forme d'un mandat d'étude parallèle pour la réalisation de la Maison du quartier. A l'instar de ce qui a été fait pour le concours d'idée en urbanisme pour le réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel, des habitants seront intégrés au sein du jury et un groupe d'habitants accompagnera également le jury dans son travail. Le projet prévoit aussi qu'une partie des travaux ou des aménagements puisse être réalisée en co-construction. La livraison de la Maison de quartier est prévue pour toute fin 2024.



5.2 La démarche participative du parc du Loup (2017-2023)

Afin de débiter le projet d'écoquartier par une action fédératrice et de répondre aux attentes de la population émises dans le cadre de la démarche « Métamorphoz' et vous ! », le processus participatif du parc du Loup a été lancé en 2017 dans le but de conserver un espace vert attractif pour les riverains durant les chantiers. La démarche participative pilotée par la Ville en collaboration avec la FASL, l'Association de quartier de la Blécherette et le Collectif des Plaines-du-Loup, a permis de motiver les habitants à s'investir pour leur quartier. Ce processus s'est notamment basé sur l'expérience du quartier des Fiches Nord où les nouveaux habitant.e.s ont participé à l'installation de potagers et où l'association des habitants gère les jardins et les locaux communautaires, favorisant ainsi une véritable vie de quartier animée et dynamique dès la première année.

Afin de mieux connaître celles et ceux qui s'impliquent dans les démarches participatives et tenter d'en élargir le cercle, une étude sociologique⁴ a été menée en été 2017 pour cerner les usages de l'espace vert des Plaines-du-Loup avant les travaux. Il est apparu que toutes les générations et de nombreuses communautés d'origine étrangère venaient s'y promener, rencontrer leurs voisins, prendre un verre, faire du vélo, jouer à la pétanque, courir, faire se dépenser les enfants, etc. Ainsi, il a été convenu qu'un aménagement simple et multifonctionnel permettant une grande diversité d'utilisations serait conservé dans le nouveau parc.

Fin 2017, des rencontres avec la population et les autorités de la Ville ont rassemblé plus d'une centaine de riverains ou futurs habitants du quartier. Au total, une trentaine d'usages souhaités dans le parc ont été énoncés (installation d'un couvert, espaces pour se rencontrer, pique-niquer, se promener ou se relaxer, etc.). Sur la base des idées émises et de l'étude des usages, des architectes-paysagistes ont présenté aux habitants un premier projet. En début 2018, il a été amélioré suite aux suggestions des participants, puis co-construit au printemps 2018.

A l'issue de cette démarche, les participant.e.s ont pu s'engager dans la réalisation et la construction du parc (potagers, espaces écologiques, cabanes, mobilier, etc.). Les scouts de Saint-André et l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) ont également été impliqués dans le projet. Au total, plus d'une centaine de personnes se sont mobilisées pour créer le parc du Loup et 25 familles de jardiniers y cultivent des potagers gérés par l'Association de quartier de la Blécherette sur un principe de cogestion.

Cette belle énergie a fait naître l'envie d'organiser une fête de quartier au sein de l'Association de quartier de la Blécherette, du Collectif des Plaines-du-Loup et de la FASL. Cette fête a réuni une large constellation de participants, en juin 2018, et a été un premier succès pour la vie de quartier.

Suite à la première étape d'aménagement du parc, une enquête de satisfaction quant à ses usages et une étude sur la gouvernance participative ont été établies afin d'améliorer les aménagements ainsi que le processus pour les prochaines étapes participatives. Il en ressort que le parc du Loup est fréquenté comme un parc urbain de quartier avec une forte appropriation des riverains autant des quartiers des Bossons que de Bois-Gentil. Si la plupart des usages existants sur les abords des anciens terrains de football sont maintenus, de nouveaux usages sont possibles en lien avec l'espace de rencontres, la présence du Collectif La Grange et l'existence des jardins potagers. Suite aux remarques des usagers, diverses améliorations ont été apportées en 2019 (installation de parasols, de poubelles et de nouvelles balançoires, plantation d'arbres, lancement d'une démarche participative avec les adolescents et mise en place d'une permanence d'information).

A l'horizon 2022, le Parc du Loup définitif sera construit intégrant les usages préexistants de manière coordonnée avec l'ensemble du projet d'espace public du PPA1. Le chantier se déroulera en parallèle des travaux de construction de la future Maison de quartier et de manière coordonnée avec la construction des bâtiments de la PUE.

⁴ Voir évaluation sociologique du parc des Plaines-du-Loup du projet Métamorphose (volet 2) du bureau i-consulting.



5.3 *L'inauguration de la maison du projet (2019)*

En septembre 2019, l'ancienne cabane du club de foot Concordia a été transformée en maison de projet, lieu d'échanges, de rencontres, de discussions, d'expositions et d'information pour le quartier durant toute la durée des chantiers de l'écoquartier.

L'inauguration a permis d'organiser une soirée d'information publique et de présenter les prochaines étapes du projet.

La maison du projet peut être réservée par les associations et habitant·e·s qui souhaitent s'y réunir à travers un contrat de mise à disposition qui, pour une somme modeste, couvre les frais de chauffage et de nettoyage.

5.4 *Les démarches participatives à venir (2020-2023)*

5.4.1 *La mise en place d'un dispositif de concertation en vue de la future vie de quartier*

Dès septembre 2020, la suite de la démarche participative se structurera autour de la maison de quartier, du vivre ensemble et de la vie de quartier, des espaces publics et en particulier des zones de jeux et de culture potagère, sous la forme de forums, ouverts à toutes et tous, organisés plusieurs fois par année. Ils permettront aussi d'aborder la future vie de quartier et d'évoquer de nouveaux sujets dont la gouvernance de la Maison de quartier, en tenant compte des propositions de la Plateforme d'échange des coopératives d'habitants pour les écoquartiers (PECHE).

Ces forums sont prévus pour être pérennes et disposer, à terme, d'un budget propre permettant la réalisation de projets de quartier sur la base de décisions collectives.

En parallèle, le processus de participation se poursuivra aussi au sein des pièces urbaines selon leurs dynamiques propres, par exemple en associant les futurs habitants d'une même pièce urbaine aux choix d'aménagements et équipements collectifs, voire, pour certains, à la conception des appartements⁵.

Par définition, il n'est pas possible de fixer à ce stade les éléments qui ressortiront de la démarche participative. Cependant, la Ville a acquis de bonnes expériences en matière de conciergerie de quartier dans le secteur des Fiches-Nord où une concierge de quartier chapeaute plusieurs concierges non-professionnels. Une telle présence s'est révélée bénéfique à la qualité de vie du quartier en particulier pour les personnes âgées. Une expérience similaire pourrait être reprise aux Plaines-du-Loup.

5.4.2 *Coordonner les relations entre Ville et acteurs du quartier*

La gouvernance participative nécessite des coordinations claires et efficaces non seulement entre les acteurs du quartier, mais aussi avec l'administration communale. Le forum de quartier sera l'instance de coordination des acteurs du quartier. En tant qu'espace citoyen propre au quartier, le forum créera des liens entre les habitants et les usagers des Plaines-du-Loup, ouvrira le dialogue entre eux, créera des synergies et coordonnera les actions de chacun.

En parallèle au forum de quartier, il est nécessaire de créer une coordination entre la Ville et le quartier des Plaines-du-Loup. Cette coordination mettra en lien les services communaux et les acteurs du quartier, ouvrira le dialogue, facilitera les actions de chacun et informera chaque partie des actions menées sur le terrain.

Les dispositifs de forum de quartier et de coordination Ville-Quartier aux Plaines-du-Loup s'inscrivent dans le développement de la politique lausannoise des quartiers qui a pour but à la fois de soutenir les espaces citoyens et de renforcer les collaborations ville-quartier. Pour créer ces dispositifs, la Ville peut s'appuyer sur deux démarches majeures menées depuis dix ans: les Contrats de quartier et les

⁵ Certaines coopératives ont déjà initié leur processus participatif avant l'appel d'offres à investisseurs de manière à déposer un dossier comprenant une vision partagée entre les futurs coopérateurs. Certaines coopératives ont ensuite lancé un processus participatif de codécision sur le projet du bâtiment afin de déterminer à la fois l'architecture, les espaces de vie privatifs ainsi que les lieux communs. Certains investisseurs ont, quant à eux, intégré dans leur contrat de société simple un budget dédié aux aménagements extérieurs afin de permettre la réalisation de projets de quartier sur la base de décisions collectives.



Groupes de suivi urbanistiques initiés tous deux en 2009. Ces démarches de développement concerté ont des caractéristiques similaires aux dispositifs prévus aux Plaines-du-Loup: elles facilitent le dialogue et les collaborations entre acteurs des quartiers et services communaux; elles sont animées par des représentant-e-s de l'administration communale; elles se déroulent sur plusieurs années; elles sont ancrées institutionnellement.

5.4.3 Les futurs plans d'affectation des Plaines-du-Loup

Sur la base des différentes démarches réalisées à ce jour, de nouveaux événements participatifs seront mis en place, notamment en lien avec l'élaboration des plans d'affectation des secteurs 2 et 3 des Plaines-du-Loup, qui permettront également de tenir compte du retour d'expériences des démarches participatives conduites dans le cadre du premier plan de quartier.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »⁶

Le postulant demande que la Municipalité ne pas limiter des ambitions de l'écoquartier au domaine écologique, mais de faire en sorte qu'il soit aussi une réussite sociale. Défendant l'idée qu'un quartier n'est rien sans l'implication de ceux qui l'habitent et le font vivre, les postulants demandent que la démarche participative, initiée en 2008, se poursuive durant le développement du quartier et les phases de construction. Un projet pilote de gouvernance participative est demandé afin de permettre aux habitants et usagers de s'appropriier les lieux et de s'y impliquer. Ainsi, la création d'une permanence de quartier, avant le début des travaux, pour informer le public, appuyer les projets et relayer les besoins est proposée. La mise en place d'un forum de quartier, instance pérenne de gouvernance participative, qui devrait dès l'arrivée des premiers habitants les accueillir, permettre l'échange, aborder les questions concertantes pour le quartier, etc., est aussi proposée pour les Plaines-du-Loup et les quartiers voisins.

La Municipalité estime aller dans le sens du postulant en ayant créé une direction chargée non seulement de l'enfance et de la jeunesse mais également des quartiers. Par ailleurs, le rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape - réponse aux trois postulats, N. Litzistorf et consorts, M. P.-A. Hildbrand et consorts et F. Moscheni et consorts - « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » - « Plus de démocratie avec le budget participatif », adopté le 20 novembre 2018, répond par sa thématique aux préoccupations de vivre ensemble et de renforcement du lien social exprimées dans le postulat de M. Beaud et consorts.

Au chapitre de ce qui a déjà été fait dans le sens demandé par le postulant, la démarche participative du parc, la permanence de quartier et l'inauguration de la maison du projet peuvent être cités. Durant les belles saisons 2018 et 2019, un-e représentant-e de la Ville a assuré une présence dans le parc quelques heures par semaine avec un « bureau mobile itinérant ». Cette présence a été interrompue au printemps 2020 à cause de la crise sanitaire.

En ce qui concerne l'avenir, dès septembre 2020, une nouvelle phase participative prendra place sous la forme d'un forum participatif ayant pour but de définir ensemble la vie de quartier attendue, de discuter des espaces publics et de la Maison de quartier. Dès l'arrivée des premiers habitant-e-s, le forum sera en mesure de les accueillir et au fur et à mesure des rencontres, le forum permettra de travailler ensemble dans le cadre d'un projet de budget permettant la réalisation de projets sur la base de décisions collectives et dont le montant est encore à fixer.

Ainsi, la Municipalité estime que la mise en place de diverses démarches participatives, la création de la maison du projet, l'existence d'une permanence dans le quartier et l'organisation, dès septembre 2020, d'un forum ouvert à tous les acteurs liés au projet des Plaines-du-Loup, et qui disposera à terme d'un budget participatif, sont autant d'éléments qui répondent positivement au postulat.

⁶ Les acteurs locaux, notamment la PECHE ont apporté leur expertise dans le cadre de cette réponse.



7. Impact sur le développement durable

Le thème traité dans ce rapport-préavis est en lien direct avec le développement durable.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La bonne accessibilité des personnes en situation de handicap sera favorisée dans le cadre des réalisations à venir aux Plaines-du-Loup. Le premier écoquartier lausannois se doit d'être exemplaire aussi en matière d'accessibilité. L'outil d'auto-évaluation de l'accessibilité des projets de la Ville de Lausanne constitue un guide complet et de travail pour s'assurer que les diverses dimensions de l'accessibilité sont aussi prises en compte.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2020 / 36 de la Municipalité, du 17 septembre 2020 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter